

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2023 : SB17**

**Date :** Le 16 octobre 2023

**Note de service**

**Destinataires :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**Expéditeurs :** Andrew Yang  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

**Objet :** **Prévisions budgétaires révisées de 2023-2024 (conseils scolaires de district)**

---

Nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires et instructions concernant les prévisions budgétaires révisées de 2023-2024 sont maintenant accessibles dans le [Système d'information sur le financement de l'éducation \(SIFE\)](#).

**CHANGEMENTS IMPORTANTS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2023-2024**

**1. Rapports liés aux partenariats public-privé et aux revenus**

Comme indiqué dans la [note de service 2023 : SB04](#), une nouvelle norme comptable du secteur public (NCSP) concernant les partenariats public-privé est entrée en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024. Dans le cycle de prévisions budgétaires, les conseils scolaires ont soumis au ministère le modèle de rapport sur les partenariats public-privé.

Pour les prévisions budgétaires révisées, le tableau 5.8 a été ajoutée au SIFE pour suivre les activités en matière de responsabilité financière et d'obligation de prestation liées aux partenariats public-privé. Sont inclus dans ces rapports, le passif initial, les rajustements, les ajouts, les réévaluations., les cessions, les paiements sur le passif, et les revenus comptabilisé des obligations de rendement.

En outre, une nouvelle norme comptable du secteur public (NCSP) relative aux revenus est entrée en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024. Dans le cycle de prévisions budgétaires, les conseils scolaires ont fait état de leur rajustement d'ouverture en vertu de la NCSP à l'égard de l'excédent (déficit) accumulé lié à la nouvelle norme applicable aux revenus, le cas échéant. Pour les prévisions budgétaires révisées, les conseils scolaires devront faire état de leur rajustement d'ouverture en vertu de la NCSP à l'égard de l'excédent (déficit) accumulé lié à la nouvelle norme applicable aux partenariats public-privé, le cas échéant.

## **2. Allocation au titre du programme Apprentissage pendant l'été**

Depuis 2023-2024, le programme Apprentissage pendant l'été est incorporé à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) qui fait partie des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Cette allocation finance des programmes de littératie et de numératie pour les élèves de l'élémentaire (de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année) qui bénéficiaient d'une aide supplémentaire pendant les mois d'été pour atténuer les effets de la perte d'apprentissage.

Des précisions sur la nouvelle allocation au titre du programme Apprentissage pendant l'été, ainsi que sur la méthode de financement et les enveloppes, ont été publiées dans la [note de service 2023 : SB16](#). La section 13 et le formulaire de données A2 ont été modifiés dans le SIFE afin de tenir compte de la nouvelle allocation qui fait partie de l'enveloppe budgétaire pour le soutien ciblé aux élèves (SCE) dans le cadre de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA).

## **3. Subvention pour le transport des élèves - Primes pour le maintien en poste et le recrutement**

Comme indiqué dans la [note de service 2023 : SB07](#), la Subvention pour le transport des élèves a été modifiée afin d'ajouter le montant restant de 363 \$ par itinéraire aux primes pour le maintien en poste et le recrutement dans le montant pour le transport par autobus. Ce financement devrait compenser les coûts supplémentaires de personnel que doivent assumer les exploitants pour verser les primes pour le maintien en poste et le recrutement. La section 9 du SIFE a été révisée pour ajouter le montant restant de 363 \$ par itinéraire.

## **SOUMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Veuillez soumettre vos prévisions budgétaires révisées de 2023-2024 dans le SIFE d'ici le **15 décembre 2023**.

De plus, les utilisateurs autorisés doivent soumettre les documents ci-dessous sur le site SharePoint à partir de la page [Rapports financiers des conseils scolaires](#) d'ici le **15 décembre 2023**.

<b>Soumission active du conseil scolaire dans le SIFE (en PDF)</b>	<b>Convention d'appellation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation<sup>1</sup></li><li>• Rapport de conformité</li><li>• Plan d'élimination du déficit d'exercice, le cas échéant</li></ul>	CSD##_Nom du conseil scolaire_Pièces justificatives des Prévisions budgétaires révisées de 2023-2024

<sup>1</sup> signé par le directeur ou la directrice de l'éducation et le président ou la présidente.

## **DÉPÔT TARDIF**

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances susmentionnées, car les données des documents sont nécessaires à la préparation des rapports intermédiaires du budget provincial. Le ministère pourrait imposer des pénalités financières aux conseils scolaires qui ne présentent pas leurs prévisions budgétaires révisées dans le SIFE dans le délai imposé. Si le conseil scolaire ne peut pas respecter la date limite de dépôt du rapport en raison de circonstances atténuantes, une demande de prolongation peut être soumise à l'analyste financier du ministère.

## **AVIS**

Certains des éléments, des plans et des propositions énoncés dans la présente note de service et dans la trousse du SIFE ne peuvent prendre effet que si le ministre de l'Éducation ou la lieutenant-gouverneure en conseil prend certains règlements en application de la *Loi sur l'éducation* ou d'autres règlements au besoin. De tels règlements n'ont pas encore été pris. Par conséquent, le contenu de la présente note de service doit être considéré comme étant assujetti à ces règlements, s'ils sont pris.

## **PERSONNES-RESSOURCES**

<b>Objet</b>	<b>Nom</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Courriel</b>
Aide aux utilisateurs/à la navigation dans le SIFE	Patrick Pelletier	437 216-4879	<a href="mailto:Patrick.Pelletier@ontario.ca">Patrick.Pelletier@ontario.ca</a>
	Emily Wells	437 223-0052	<a href="mailto:Emily.Wells@ontario.ca">Emily.Wells@ontario.ca</a>
	Stevan Garic	437 221-9722	<a href="mailto:Stevan.Garic@ontario.ca">Stevan.Garic@ontario.ca</a>

Objet	Nom	Téléphone	Courriel
	Ruby Hou	437 221-9814	<a href="mailto:Ruby.KexinHou@ontario.ca">Ruby.KexinHou@ontario.ca</a>
	Hao Qin	437 221-9814	<a href="mailto:Hao.Qin@ontario.ca">Hao.Qin@ontario.ca</a>
	Alex Zhang	437 223-0104	<a href="mailto:Alex.Zhang2@ontario.ca">Alex.Zhang2@ontario.ca</a>
Aide pour ouvrir une session dans le SIFE	s.o.	s.o.	<a href="mailto:efis.support@ontario.ca">efis.support@ontario.ca</a>
Rapports financiers et questions connexes	Agents des finances du ministère		Les coordonnées sont affichées sur le site Web de la DARF, à la rubrique <a href="#">Pour nous joindre</a> .

Cordialement,

*Original signé par*

Andrew Yang  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Xiaofei Wang  
Directrice  
Direction de la modélisation et des prévisions pour l'éducation

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation